



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

La Poste

Question écrite n° 15538

Texte de la question

M. Gérard Voisin attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie sur la situation des brigades de réserve de La Poste chargés d'assurer le remplacement des receveurs des bureaux de poste et, par conséquent, d'assurer la continuité de ce service public. La perspective d'une remise en question du rôle de ces brigades, qui serait à l'étude au sein de La Poste, suscite donc des inquiétudes légitimes quant à une éventuelle désorganisation du service, particulièrement en milieu rural, et un recours accru aux emplois précaires qui n'est pas souhaitable. Il lui demande donc de bien vouloir lui apporter des précisions à ce sujet.

Texte de la réponse

La Poste, compte tenu de ses besoins et de ses contraintes, conduit à l'heure actuelle une réflexion visant à professionnaliser les agents sur lesquels repose l'activité de remplacement. Il n'est pas envisagé de supprimer les moyens de remplacement mais d'optimiser les organisations et de déployer des moyens mieux adaptés notamment pour le remplacement des chefs d'établissement. La Poste procédera à une négociation préalable à toute redéfinition de son organisation dans ce domaine.

Données clés

Auteur : [M. Gérard Voisin](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (1^{re} circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15538

Rubrique : Postes

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 juin 1998, page 3226

Réponse publiée le : 17 août 1998, page 4610